

Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux infractions urbanistiques renouvelées dans le lotissement « Jardins de la Poésie ».

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :
G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

« A l'occasion du vaste chantier situé rue de la Prose à Anderlecht, il a été constaté l'année dernière des infractions urbanistiques dans l'aménagement du site, au point que la géographie du site avait été bouleversée au dépend des riverains : placement de murs de soutènement en béton, accumulation de déblais d'origine indéterminée..., parfois franchement douteux.

Il semble que malgré un arrêt prolongé, ces travaux aient repris, de même que de nouveaux apports de terre. Ceci provoque colère et émotion de la part des riverains.

Le Collège est-il au courant de cette situation ? Des constats corroborant les plaintes des riverains, ont-ils été faits. Des mesures seront-elles prises pour mettre un terme à ces pratiques ? »

Monsieur le Bourgmestre-Président donne les informations fournies par Monsieur l'Échevin KESTEMONT, absent ce soir. Le cabinet de ce dernier est en contact depuis le début du mois d'avril avec des plaignants par rapport à cette problématique. Le Collège rappelle qu'en juin 2018, le service « Taxes-Contrôle » est passé rue de la Prose et a constaté qu'il y avait des modifications de travaux effectués suite au permis d'urbanisme délivré en 2013 et prolongé en 2015. Les terrains sont en dénivelés, telle est la situation de droit dans le permis. Cependant, les habitants, ou MATEXI ou les deux, ont souhaité avoir un terrain plat. Des travaux de remblais ont donc été effectués, notamment de soutènement avec des murs en béton, cela sans autorisation. Ces travaux nécessitaient un permis d'urbanisme. Suite à la non-conformité du permis octroyé, le service « Taxes-Contrôle » a dressé à MATEXI une mise en demeure de se mettre en conformité. En Août 2018, MATEXI a introduit un dossier de permis d'urbanisme à la Commune, dossier déclaré complet en mars 2019. Une enquête publique qui se déroule du 27 avril au 11 mai. Une commission de concertation est prévue dans la foulée, le 23 mai 2019. La procédure d'instruction du dossier suit son cours et les riverains sont évidemment invités à remettre leurs remarques, leurs questions, leurs demandes à être entendus lors de l'enquête publique qui démarre demain, afin d'être pris en compte lors de la commission de concertation.

G. VAN GOIDSENHOVEN remercie monsieur le Bourgmestre-Président pour cette réponse. Le fait qu'il y ait une demande de régularisation ne donne pas le droit de continuer un certain nombre de travaux qui ne disposent pas de permis et qui n'en disposeront peut-être jamais. La cellule « Taxes-Contrôle » devrait faire un tour pour s'assurer que, durant l'enquête publique, aucun travaux n'ai lieu, parce que ça laisse un étrange sentiment quant au respect que ce promoteur à des autorités communales.